PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2019-12-17

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 10 h 30 le 17 décembre 2019 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers suivants : Messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine.

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau.

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Kyanne Ste-Marie, directrice générale

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du règlement 2020-01 taux de taxes
- 4. Fonds carrières et sablières
- 5. Période de questions
- 6. Clôture de la séance

19-12-17.01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 10 h 30 et déclare la séance ouverte.

19-12-17.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-17.03 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-01 TAUX DE TAXES

ATTENDU QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 988 et suivants du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé pour fins de présentation lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2020-01 décrétant les taux de taxes et de tarification pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

19-12-17.04 FONDS CARRIÈRES ET SABLIÈRES

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie de redevances des carrières et sablières sur son territoire;

ATTENDU QU'un montant de 200 000 \$ était prévu au budget 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

D'AUTORISER le transfert de 200 000 \$ du fonds réservé carrières et sablières pour les dépenses en voirie locale;

DE RETOURNER les dépenses non réalisées au cours de l'exercice 2019 au fonds réservé carrières et sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-17.05 PÉRIODE DE QUESTIONS

19-12-17.06 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Clowery propose la clôture de la séance à $10\ h\ 40$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau	Kyanne Ste-Marie
Maire	Directrice générale